

**CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****DEL01\_2022\_0093****Budget principal  
Autorisation d'engager, liquider et mandater  
les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le six décembre deux mille vingt-deux à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

**Présents au début de la séance :**

M. GUILLET, M. LIEVRE, Mme TILLY, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. CHENU, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, Mme PRADET, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme NICODEME-SARADJIAN, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, Mme COSTE, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

**Absents ayant donné procuration :**

Mme MESADIEU, a donné procuration à M. LIEVRE  
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN  
M. GIRONDOT, a donné procuration à M. ANTONIO  
Mme SCHWEITZER, a donné procuration à Mme CHAYE-MAUVARIN  
M. BESANÇON, a donné procuration à M. TURINI  
Mme COSTE, a donné procuration à Mme FRESCO  
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

**Arrivés en cours de séance :**

Mme FOURNIER, 18h07, lors de l'appel nominal  
M. BESANÇON, 19h35, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01\_2022\_0093  
Mme SCHWEITZER, 19h39, après le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable, lors des questions orales, avant l'étude de la délibération DEL01\_2022\_0093  
Mme MESADIEU, 20h22, pendant l'examen de la délibération DEL01\_2022\_0102

**Partie en cours de séance :**

Mme COSTE, 20h16, pendant l'examen de la délibération DEL01\_2022\_0102

**Désignation du secrétaire de séance :**

Mme NICODEME-SARADJIAN, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 21/12/2022

**Objet : Budget principal - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, les dépenses peuvent être liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Pour cela, une autorisation préalable du Conseil municipal est nécessaire pour permettre à Monsieur le Maire d'engager ces dépenses.

Le budget primitif 2023 sera présenté au vote du Conseil municipal au mois de mars 2023. Dès lors, afin de pallier des imprévus impliquant de réaliser, avant l'adoption du budget, des prestations ou des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des équipements communaux, il est proposé de fixer les plafonds des dépenses d'investissement pouvant être engagées, liquidées et mandatées en début d'exercice 2023 comme suit :

	<b>Crédits ouverts en 2022</b>	<b>Montant autorisé avant le vote du BP 2023</b>
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>3 400 459 €</b>	<b>850 113 €</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	292 043 €	73 010 €
20 Immobilisations incorporelles	288 964 €	72 241 €
204 Subventions d'équipement versées	117 057 €	29 264 €
21 Immobilisations corporelles	2 696 195 €	674 048 €
23 Immobilisations en cours	2 000 €	500 €
27 Autres immobilisations financières	1 600 €	400 €
45 Opérations pour compte de tiers	2 600 €	650 €
<b>Opérations individualisées</b>	<b>919 502 €</b>	<b>229 875 €</b>
1016 Extension/Rénovation école des Jacinthes	11 460 €	2 865 €
1017 Equipement public Maneyrol	27 542 €	6 885 €
1018 Ecole Ferdinand Buisson	880 500 €	220 125 €
<b>Autorisations de programme</b>	<b>4 134 000 €</b>	<b>1 377 999 €</b>

Ville de Chaville - Conseil municipal du 12.12.2022 – n°DEL01\_2022\_0

1011 Groupe scolaire Anatole France/Les Iris	1 918 000 €	639 333 €
1021 Requalification du site Maneyrol	2 216 000 €	738 666 €

Les membres de la commission municipale « Modernisation de l'administration » ont examiné l'objet de la présente délibération le 29 novembre 2022.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré,  
au scrutin public,**

**VOTE** l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 selon le tableau ci-dessous:

	Crédits ouverts en 2022	Montant autorisé avant le vote du BP 2023	Pour	Contre	Abstention
<b>Opérations non individualisées</b>	<b>3 400 459 €</b>	<b>850 113 €</b>			
10 Dotations, fonds divers et réserves	292 043 €	73 010 €	<b>35</b>		
20 Immobilisations incorporelles	288 964 €	72 241 €	<b>35</b>		
204 Subventions d'équipement versées	117 057 €	29 264 €	<b>35</b>		
21 Immobilisations corporelles	2 696 195 €	674 048 €	<b>35</b>		
23 Immobilisations en cours	2 000 €	500 €	<b>35</b>		
27 Autres immobilisations financières	1 600 €	400 €	<b>35</b>		
45 Opérations pour compte de tiers	2 600 €	650 €	<b>35</b>		
<b>Opérations individualisées</b>	<b>919 502 €</b>	<b>229 875 €</b>			
1016 Extension/Rénovation école des Jacinthes	11 460 €	2 865 €	<b>35</b>		
1017 Equipement public Maneyrol	27 542 €	6 885 €	<b>35</b>		
1018 Ecole Ferdinand Buisson	880 500 €	220 125 €	<b>35</b>		
<b>Autorisations de programme</b>	<b>4 134 000 €</b>	<b>1 377 999 €</b>			
1011 Groupe scolaire Anatole France/Les Iris	1 918 000 €	639 333 €	<b>35</b>		
1021 Requalification du site Maneyrol	2 216 000 €	738 666 €	<b>31</b>	<b>4</b>	

Ville de Chaville - Conseil municipal du 12.12.2022 – n°DEL01\_2022\_

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires au bon fonctionnement des services et équipements communaux avant l'adoption du budget pour l'exercice 2023 dans les limites proposées ci-dessus.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by the name 'Guillet'.

Jean-Jacques GUILLET  
Maire de Chaville



A handwritten signature in red ink, consisting of a large, stylized initial 'N' followed by the name 'Saradjian'.

Nathalie NICODEME-  
SARADJIAN  
Conseillère municipale  
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.